

Commentaires N° 9

Francfort, 31 octobre 2020

Aujourd'hui, comme il y a 15 jours à suite à l'assassinat d'un enseignant à Conflans Sainte-Honorine, nous pensons aux victimes de la tragédie de Nice : la violence des deux attentats, dont un dans une église juste avant la Toussaint, nous impose la réflexion sur l'indispensable progrès à réaliser en matière d'intégration (en particulier de la population de confession musulmane) et la lutte toute aussi indispensable contre les criminels de droit commun qui se disent agir au nom de l'islam. Je m'associe volontiers aux paroles de l'Imam de Bordeaux Tareq Oubrou, que nous avons reçu à Francfort, et qui avait déclaré sur France 2 après l'assassinat de Conflans Saint-Honorine :

"Je suis abattu parce que c'est un acte inqualifiable qui est perpétré au nom d'une religion qui n'a rien à voir avec un acte ignoble". La religion musulmane "est en otage de ces comportements ignobles. (...) Quelles que soient la pensée, la croyance, même l'insulte, la caricature de l'autre, rien ne justifie le fait de tuer une âme. C'est un péché mortel, capital que de tuer une personne comme ça, d'égorger comme ça, sous prétexte qu'il a montré les caricatures du prophète."

L'assassinat de Nice est intervenu alors que la seconde vague du Covid domine à nouveau l'actualité, battant record sur record : plus de 50.000 nouveaux cas par jour en France, près de 19.000 en Allemagne. Emmanuel Macron dit que « nous sommes submergés par l'accélération du virus. La seconde vague sera plus dure, plus meurtrière que la première (...) Ne rien faire (stratégie de l'immunité collective) signifierait 400.000 morts supplémentaires ». Angela Merkel évoque quant à elle la croissance exponentielle du virus, précise que trois cas sur quatre ne peuvent plus être tracés et « qu'il faut un effort national ».

	France	Allemagne	États-Unis	Italie	Espagne
Nombre de cas 30 septembre	581.821	289.396	7.152.221	311.364	748.266
30 octobre	1.377.347 (+137 %)	527.916 (+82 %)	9.047.792 (+ 27 %)	647.674 (+108 %)	1.185.678 (+58 %)
Décès 30 septembre	31.741	9.465	204.758	35.830	31.232
30 octobre	36.605 (+15,3 %)	10.462 (+10,5 %)	229.708 (+12,2 %)	38.321 (+7 %)	35.878 (+14,9 %)
Par million d'habitants	551	125	707	631	762

Source : Johns Hopkins Corona Resource Center (30 septembre & 30 octobre 2020)

Pour les mesures de confinement annoncées le 28 octobre à Paris comme à Berlin, l'argumentaire est identique, même si elles sont bien plus restrictives en France.

La **France** compte 3.000 cas en réanimation, très vraisemblablement 9.000 à la mi-novembre avec des hôpitaux alors totalement saturés : le nombre de lits a été porté de 5000 à 6.000 et devrait être porté à 10.000 sous peu selon les dires du Chef de l'État. De ce fait, le confinement sera aussi sévère qu'au mois de mars (y compris la fermeture des commerces) et s'appliquera **dès le 29 octobre**. Différence notable par rapport à mars: le système scolaire reste ouvert afin que les entreprises puissent poursuivre leur activité, avec un télé- travail encouragé. Les déplacements sont limités à 1 Kilomètre du domicile et il faut être en mesure de produire une attestation pour tout déplacement.

En **Allemagne**, la deuxième vague est plus tardive, mais le nombre de cas s'accélère et a déjà progressé de 80 % depuis le mois dernier. A ce jour, 1700 cas sont en réanimation pour 13.000 lits (DIVI, Care 2). À compter du **2 novembre**, la circulation doit être limitée au strict nécessaire, sans toutefois imposer de justificatifs. Les écoles restent ouvertes, mais fermeture de l'ensemble de la gastronomie, de l'hôtellerie et de toutes les salles de spectacles ; toutes les rencontres en lieux publics doivent se limiter à 10 personnes de 2 familles au maximum.

Personne n'en parle, mais la Commission européenne a décidé de financer le transport transfrontalier des malades atteints du Covid à hauteur de 220 millions d'Euros à.

La **frontière franco-allemande** reste ouverte.

De **France vers l'Allemagne**, le Quai d'Orsay précise que « Les voyageurs vers l'Allemagne ayant séjourné au cours des 14 jours avant leur entrée en Allemagne dans une zone à risque, sont obligés de signaler leur arrivée à l'agence de santé locale du lieu de destination, et, selon les règles régionales d'entrée et de quarantaine en vigueur dans le Land de leur destination, obligés sous peine d'amende, soit d'effectuer une quarantaine de 14 jours à leur destination en Allemagne, soit de présenter un test RC-PCR actuel démontrant l'absence d'infection CoViD-19 » (<https://allemagneenfrance.diplo.de/fr-fr/-/2320790>). Il est question d'introduire à partir du 5 novembre l'obligation d'une quarantaine de 5 jours après l'entrée sur le territoire et avant tout test.

D'Allemagne en France, le ministère allemand des affaires étrangères précise : « Jusqu'au 1^{er} décembre, il n'est permis de quitter son domicile que pour des motifs précis et avec une attestation (que l'on peut remplir soi-même) » (<https://www.auswaertiges-amt.de/de/aussepolitik/laender/frankreich-node/frankreichsicherheit/209524>)

N.B. : L'Allemagne est aujourd'hui récompensée de ne pas avoir diminué le nombre de lits d'Hôpital, passés de 8,3 à 8 pour 1000 habitants entre 2006 et 2017, alors que ce nombre a baissé de 7,1 à 6 en France... restant supérieur à la moyenne de l'UE passé de 5,74 à 5,04.

Pour amortir le choc économique, les mesures supplémentaires sont d'envergure.

Le nouveau confinement pourrait coûter 5 % de perte de PIB pour le quatrième trimestre en France, une croissance quasi nulle en Allemagne.

Les deux gouvernements ont tout d'abord décidé d'augmenter les rémunérations du secteur hospitalier. **En France**, la deuxième étape d'augmentation des salaires de 183 euros nets par mois (Ségur de la santé) a été accélérée et il a été décidé de surcroît de majorer les heures supplémentaires du personnel soignant de 50 % (30 Euros au lieu de pour un (e) infirmier (e), 20 au lieu de 12 pour un(e) aide-soignant(e) et d'indemniser les congés non-pris.

En Allemagne, le salaire du personnel sera augmenté de 8,7 % d'ici fin 2022. Par ailleurs sera versé avec le salaire du mois de décembre une prime unique de 600 Euros pour les bas salaires, 300 Euros pour les plus élevés.

Les nouveaux plans de soutien de l'économie sont de l'ordre de 10 milliards en Allemagne, 20 milliards en France, réduisant un peu l'écart de volume des mesures prises en France et en Allemagne depuis le mois de mars.

En milliards d'Euros	Allemagne	France
Garanties aux entreprises (mars/avril)	600	300
Garantie des assureurs-crédit	30	
Programme conjoncturel	130 (TVA de 19 à 16 %, 300 Euros par enfant...)	100 (« France relance »)
Chômage partiel	20 (10 en mars, 10 en octobre)	?? Mesures prolongées
Dons aux PME (mesures de mars/avril)	50 (max. 15.000 Euro)	55 milliards (dont 10 en octobre)
Aides aux PME pour la seconde vague du CoVid	10 (75 % du CA novembre 2019)	2 (30 milliards de prêts participatifs, défauts garantis par l'Etat à due concurrence de 2 milliards)
Aide spécifiques	2 (start ups)	2 (loyers)
Aides industrie automobile		8

La sortie de crise se traduira par un différentiel d'endettement supérieur entre la France et l'Allemagne : il est d'autant plus indispensable que les 27 États européens s'entendent sur les règles du jeu post- Brexit, notamment en matière de nouvelles ressources propres de l'Union pour rembourser le fonds européen de 750 milliards.

En attendant, et plus que jamais, il nous faut rester prudents afin d'assurer une reprise économique aussi rapide que possible !



Christophe Braouet